



ZONE DE DISTRIBUTION : Communes du SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix

Conclusion sanitaire

2023

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LAHAYE SAINT ROMAIN F1 CAP, CHEMIN DE LA CHAPELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Votre réseau alimente de façon permanente les communes de Agnières, Blangy-sous-Poix, Bergicourt, Caulières, Elencourt, Epléssier, Equennes, Eramécourt, Famechon, Guizancourt, Hescamps, Lachapelle-sous-Poix, Lignièrès-Châtelain, Meigneux, Méréaucourt, Saint-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-la-ville, Poix- de-Picardie, Lahaye-Saint-Romain. L'exploitant du réseau est : « VALLÉES DES EVOISSONS ET DE LA POIX ».

Quelques conseils



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaud et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 23/05/2024

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023**

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,4 mg/L**
Valeur maxi : **30,6 mg/L**

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0,181 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,116 mg/L**
Valeur maxi : **0,116 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,8 microgramme/L**

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **31 °f**
Valeur maxi : **31,2 °f**